

CRÉATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL NUMÉRIQUE À LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET DESTINÉ AU PUBLIC

OBJECTIF

- Permettre aux habitants d'accéder à des outils informatiques pour leurs démarches administratives.
- Accompagner un public en précarité et en fracture numérique dans ses démarches par téléprocédures.

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 4

Secteur concerné

Action transversale

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action



PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Sous-préfecture de Muret

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

La création du pôle numérique à la sous-préfecture de Muret doit permettre aux habitants de s'approprier les outils numériques dans leurs démarches administratives. En effet, il a été constaté, depuis la dématérialisation des cartes grises, que de nombreuses personnes se déplaçaient à la sous-préfecture car elles ne parvenaient pas à faire aboutir leur démarche ou ne possédaient pas d'ordinateur ni internet.

Ce projet vient en complément de celui s'adressant aux agents de l'Etat qui pourraient bénéficier d'un espace tiers-lieu en mode télétravail à la sous-préfecture.

Les deux univers seraient ainsi réunis sur ce site du réseau territorial de l'Etat implanté hors de la zone toulousaine impactée par un fort trafic routier.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

1/ Concertation autour de la création de l'espace numérique

Une réunion de lancement, présidée par Mme le sous-préfet de Muret, sera organisée début 2018 afin :

- de déterminer les moyens nécessaires pour la mise en place du projet (chiffrage des travaux d'aménagement de l'espace, et du matériel informatique, recrutement d'un Service Civique supplémentaire éventuel) et d'obtenir les arbitrages utiles.
- de désigner un référent et les agents chargés du suivi dossier.

2/ Préparation de l'ouverture de l'espace numérique

- Travaux et installation du matériel informatique
- Détermination de l'organisation (choix des agents, jours et heures d'ouverture
- Communication externe à prévoir pour faire connaître ce service au public

Partenaires associés

Les services de la Préfecture
(SDSIC, BTM)

3/ Ouverture du pôle numérique en avril 2018



MOYENS MIS EN OEUVRE

- Suite à la mise en place du PPNG et de la dématérialisation des procédures pour la délivrance des titres , un point numérique a été installé dans le hall d'accueil de la sous-préfecture, permettant aux usagers non équipés ou sans savoir faire numérique d'effectuer leurs démarches en ligne pour des demandes de titres, en bénéficiant de l'accompagnement d'un médiateur numérique, volontaire du Service civique.
- Pour renforcer ce dispositif face au constat de rupture ou d'échec numérique de certains usagers, il pourrait être aménagé, pour un coût peu élevé, un espace d'accueil adapté, composé de 2 ou 3 ordinateurs disponibles pour le public avec accès internet (mise en place d'un îlot central avec postes informatiques accessibles pour les valides et les personnes à mobilité réduite) Présence d'un agent de la sous-préfecture et d'un ou deux volontaires du Service Civique pour accompagner et conseiller le public.

FINANCEMENT

Estimation du coût global

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air
escomptée

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes reçues
- Questionnaire de satisfaction des utilisateurs

Une évaluation de la mise en place du pôle numérique sera effectuée aux termes de 3 mois de fonctionnement pour établir un premier bilan de l'expérimentation.

Commentaire général sur
l'action et son avancement

Action terminée



Le pôle d'accueil numérique est ouvert et permet d'accueillir les usagers pour les accompagner dans leurs démarches administratives dématérialisées.